

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## 1. Dénomination du médicament vétérinaire

VETOCANIS ACTION PROTEC COLLIER DIMPYLATE CHIEN

## 2. Composition qualitative et quantitative

Un collier de 30 g contient :

Substance(s) active(s) :

Dimpylate ..... 4,50 g

Excipient(s) :

Colorant ..... QS ... Couleur\*

### **\*Collier gris**

Mélange maître gris 80147 PVC ..... 201,43 mg

### **\*Collier rouge**

Paliogen K 3911 HD ..... 60,00 mg

### **\*Collier bleu**

Heliogen K 6911 D ..... 45,00 mg

### **\*Collier vert**

Heliogen D 8605 DD ..... 30,00 mg

### **\*Collier noir**

Mélange maître noir 77301 PVC ..... 315,00 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

### **3. Forme pharmaceutique**

Collier.

#### **4.1. Espèces cibles**

Chiens.

#### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Affections à parasites sensibles au dimpylate.

Chez les chiens :

Elimination des puces et des tiques.

Prévention des nouvelles infestations par les puces et les tiques.

L'efficacité du collier persiste pendant 300 jours contre les puces et 200 jours contre les tiques.

#### **4.3. Contre-indications**

En l'absence de données disponibles, ne pas appliquer sur les chiots de moins de trois mois.

Ne pas utiliser sur un animal malade ou convalescent ou présentant des lésions cutanées.

#### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Enlever le collier dès les premiers signes d'intolérance.

##### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Enlever le collier si le chien est baigné ou lavé et le remettre lorsque le poil est sec. L'efficacité du collier peut-être réduite si le poil est mouillé de façon répétée et significative (pluie, bain). Dans ce cas, le collier doit être changé plus précocement.

##### **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Se laver les mains après avoir fixé le collier autour du cou de l'animal.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant la pose du collier.

Eviter le contact avec la peau.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas laisser les enfants jouer avec le collier.

##### **iii) Autres précautions**

Aucune.

#### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Une irritation peut apparaître au niveau du cou de l'animal du fait du port du collier. Dans ce cas, ôter le collier jusqu'à disparition des symptômes.

Des effets indésirables ont été observés chez le chien : principalement vomissements, tremblements voire convulsions. Le traitement est symptomatique et éliminatoire.

#### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Les études menées chez les animaux de laboratoire (rat, lapin) n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène du dimpylate, mais une embryotoxicité et une maternotoxicité ont été notées. L'innocuité de la spécialité chez la chienne en gestation ou allaitante n'a pas été montrée. Le dimpylate ayant un passage systémique et l'exposition se prolongeant plusieurs mois, l'utilisation de cette spécialité chez la chienne en gestation ou allaitante est déconseillée.

#### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Ne pas utiliser d'autres insecticides organophosphorés sur l'animal tant que celui-ci porte le collier.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

Usage externe.

Un collier par animal.

Ajuster la longueur du collier de manière à pouvoir passer un doigt entre le cou et le collier. Couper le bout de collier en excès.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Les principaux symptômes observés lors d'une intoxication accidentelle par les insecticides organophosphorés sont une hypersalivation, une diarrhée, un encombrement bronchique, des tremblements et des convulsions. Le traitement d'une intoxication accidentelle repose essentiellement sur l'administration de sulfate d'atropine.

#### **4.11. Temps d'attente**

Sans objet.

### **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaire externe pour usage externe, organophosphorés.  
Code ATC-vet : QP53AF03.

#### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

Le dimpylate (ou diazinon) est une molécule de la famille des organophosphorés. Il se caractérise par son activité insecticide. Agissant par inhibition des cholinestérases, le dimpylate provoque une accumulation d'acétylcholine qui conduit à un empoisonnement irréversible des insectes.

## **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

En application topique, le dimpylate est absorbé, mais l'absorption dermique n'a pas été quantifiée.

## **6.1. Liste des excipients**

Carbonate de calcium  
Stéarate de calcium  
Huile de soja époxydée  
Adipate de di-isobutyle  
Complexe calcium-zinc LN 193  
Chlorure de polyvinyle  
Mélange maître gris 80147 PVC (Collier gris)  
Paliogen K 3911 HD (Collier rouge)  
Heliogen K 6911 D (Collier bleu)  
Heliogen D 8605 DD (Collier vert)  
Mélange maître noir 77301 PVC (Collier noir)

## **6.2. Incompatibilités majeures**

Aucune connue.

## **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

## **6.4. Précautions particulières de conservation**

A conserver dans l'emballage extérieur d'origine.  
A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

## **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Sachet polyéthylène-aluminium-polyéthylène-papier  
Coque barex 210

## **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Le dimpylate est toxique pour les organismes aquatiques.

**7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

ALFAMED  
13EME RUE LID  
06517 CARROS CEDEX  
FRANCE

**8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/7412955 5/1996

Boîte de 1 sachet de 1 collier gris  
Carte de 1 coque de 1 collier gris  
Boîte de 1 sachet de 1 collier rouge  
Carte de 1 coque de 1 collier rouge  
Boîte de 1 sachet de 1 collier bleu  
Carte de 1 coque de 1 collier bleu  
Boîte de 1 sachet de 1 collier vert  
Carte de 1 coque de 1 collier vert  
Boîte de 1 sachet de 1 collier noir  
Carte de 1 coque de 1 collier noir

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

13/09/1996 - 26/05/2011

**10. Date de mise à jour du texte**

18/06/2019